

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS DU 13 AVRIL 2021

Le 13 Avril 2021 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Madame Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 17 Mars 2021 **Présents :** BARBIER Daniel, BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLIN Severine, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, VENUAT Éric, VILLA Jean-Claude, VINGDIOLET Marie-Christine.
Excusés: BERNARD Colette (pouvoir à Guyot J.), BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Daguin G.), COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GRZESKOWIAK Ingrid (pouvoir à Simonnet P.), MARTIN Michel (pouvoir à Villa JC.), MAZORE Guy (pouvoir à Venuat É.), MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Jaillot A.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Rollin P.), POYEN Emmanuel (pouvoir à Roy R.), RAFFALLI Catherine (pouvoir à Jamet C.), ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), THEVENET Pascal (pouvoir à Leroy A.), VINCENT Michel. **Secrétaire de séance :** VILLA Jean-Claude. **En exercice :** 44. **Présents :** 26. **Votants :** 42.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2021	2
2. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS	2
3. COMPTES DE GESTION 2020.....	2
4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020.....	3
5. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 ET TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS DISSOUS	5
6. BUDGETS PRIMITIFS 2021	7
7. VOTE DES TAUX.....	21
8. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.....	21
9. FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI).....	22
10. COMPETENCE ECONOMIQUE (INSERTION PAR L'ECONOMIQUE) : SUBVENTIONS	23
11. AFFAIRES FINANCIERES : SUBVENTIONS ET CONTRIBUTION	23
12. RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS	23
13. CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LES COMMUNES MEMBRES	24
14. COMPETENCE TOURISME : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DU CAMPING DU SITE TOURISTIQUE DE L'ETANG GRENETIER A LA MACHINE	24
15. AFFAIRES PATRIMONIALES : AVENANT N°2 A LA « CONVENTION PORTANT CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS LEGERS DE PLAISANCE AU PORT DE LA JONCTION A DECIZE »	25

1. Adoption du Compte rendu du Conseil du 23 Mars 2021

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil 23 Mars 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

2. Compte rendu de l'exercice des délégations

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération générale de délégation n°2020/043, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées par le Conseil à la Présidente et il est proposé au Conseil de prendre acte de ce compte-rendu.

- ✓ Avenant au marché enlèvement et transport des déchets collectés en déchetterie
 - Objet : division du tout-venant en 2 catégories, ajout de la catégorie tout-venant incinérables et fixation de tarif pour le transport de ce dernier vers l'incinérateur
 - Titulaire : DE. VA.EL. (58)
 - Montant estimatif de l'avenant : 5 500€ HT sur le détail quantitatif estimatif (DQE) initial
 - Date de signature : 1er mars 2021

- ✓ Réhabilitation du camping du site touristique de l'Etang Grenetier de La Machine
 - Lot 1 : travaux de VRD
 - Titulaire du marché : Centre Voirie (03 320 LE VEURDRE)
 - Montant du marché : 71 929€ HT (86 314.80€ TTC)
 - Date d'attribution : 11 mars 2021
 - Lot 2 : assainissement
 - Titulaire du marché : Centre Voirie (03 320 LE VEURDRE)
 - Montant du marché : 37 345€ HT (44 814€ TTC)
 - Date d'attribution : 17 mars 2021
 - Lot 3 : fourniture d'un module sanitaire à ossature bois
 - Titulaire du marché : Plein Air Eco Concept (13 100 LE THOLONET)
 - Montant du marché : 34 950 € HT (41 940€ TTC)
 - Date d'attribution : 11 mars 2021
 - Lot 4 : fourniture de structures d'hébergements bois
 - Titulaire du marché : La Cabanerie (35 700 RENNES)
 - Montant du marché : 9 360€ HT (11 232€ TTC)
 - Date d'attribution : 11 mars 2021

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

3. Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion 2020 dressés par le comptable et rappelés ci-après n'appellent pas de réserves ; aussi il est proposé au Conseil de les approuver.

Budget Principal 2020 (n°29000)

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2020 (n°29100)

Budget annexe « Déchets ménagers » 2020 (n°29200)

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2020 (n°29300)

Budget annexe « Ports » 2020 (n°29400)

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2020 (n°29600)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

4. Comptes administratifs 2020

La Présidente s'étant retirée, il est proposé au Conseil d'approuver les comptes administratifs 2020.

Budget Principal 2020 (n°29000)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	7 833 183,43 €
Fonctionnement	Recettes 2020	8 923 104,07 €
Fonctionnement	Résultat 2020	1 089 920,64 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	0 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	1 089 920,64 €

Investissement	Dépenses 2020	5 246 850,87 €
Investissement	Recettes 2020	4 267 934,97 €
Investissement	Résultat 2020	-978 915,90 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	2 269 150,06 €
Investissement	Résultat cumulé	1 290 234,16 €
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2020 dépenses</i>	<i>3 334 140,81 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2020 recettes</i>	<i>1 149 288,55 €</i>

Budget annexe « Bâtiments industriels » 2020 (n°29100)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	57 045,89 €
Fonctionnement	Recettes 2020	69 378,32 €
Fonctionnement	Résultat 2020	12 332,43 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	18 192,75 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	30 525,18 €

Investissement	Dépenses 2020	953 041,25 €
Investissement	Recettes 2020	1 053 258,72 €
Investissement	Résultat 2020	100 217,47 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	101 083,88 €
Investissement	Résultat cumulé	201 301,35 €

Budget annexe « Déchets ménagers » 2020 (n°29200)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	2 857 492,17 €
Fonctionnement	Recettes 2020	3 036 057,63 €
Fonctionnement	Résultat 2020	178 565,46 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	549 909,52 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	728 474,98 €

Investissement	Dépenses 2020	309 254,53 €
Investissement	Recettes 2020	227 139,31 €
Investissement	Résultat 2020	-82 115,22 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	163 964,17 €
Investissement	Résultat cumulé	81 848,95
<i>Investissement</i>	<i>RAR 2020 dépenses</i>	<i>86 408,16 €</i>

Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2020 (n°29300)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	58 523,04 €
Fonctionnement	Recettes 2020	30 455,00 €
Fonctionnement	Résultat 2020	-28 068,04 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	1 085,95 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	-26 982,09 €

Investissement	Dépenses 2020	824 399,50 €
Investissement	Recettes 2020	852 467,54 €
Investissement	Résultat 2020	28 068,04 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	0 €
Investissement	Résultat cumulé	28 068,04 €

Budget annexe « Ports » 2020 (n°29400)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	332 227,87 €
Fonctionnement	Recettes 2020	371 105,01 €
Fonctionnement	Résultat 2020	38 877,14 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	-14 793,25 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	24 083,89 €

Investissement	Dépenses 2020	1 470 050,49 €
Investissement	Recettes 2020	1 236 837,07 €
Investissement	Résultat 2020	-233 213,42 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	147 932,98 €
Investissement	Résultat cumulé	-85 280,44 €

Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » 2020 (n°29600)

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Dépenses 2020	335 778,97 €
Fonctionnement	Recettes 2020	335 778,97 €
Fonctionnement	Résultat 2020	0 €
Fonctionnement	Résultat 2019 reporté	88 363,23 €
Fonctionnement	Résultat cumulé	88 363,23 €

Investissement	Dépenses 2020	335 778,97 €
Investissement	Recettes 2020	335 778,97 €
Investissement	Résultat 2020	0 €
Investissement	Résultat 2019 reporté	- 269 778,97 €
Investissement	Résultat cumulé	- 269 778,97 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

5. Affectation des résultats de fonctionnement 2020 et transfert des résultats des budgets dissous

➤ **Budget Principal (n°29000)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 089 920,64 €
- un excédent d'investissement de 1 290 234,16 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 3 334 140,81 € en dépenses et de 1 149 288,55 € en recettes.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté en

- excédent de fonctionnement capitalisé pour 894 618,10 €.
- résultat de fonctionnement reporté pour 195 302,54 €.

➤ **Budget annexe « Bâtiments industriels » (n°29100)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 30 525,18 €
- un excédent d'investissement de 201 301,35 €

Et compte tenu de la dissolution de ce budget au 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil, sur recommandation du Comptable public de l'établissement et consultation préalable du service de contrôle budgétaire à la Préfecture, de transférer intégralement le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté du nouveau budget annexe « Locations » (n°29700), budget ayant vocation à recueillir les budgets 29100 et 29400 dissous.

Il est proposé au Conseil, sur recommandation du Comptable public de l'établissement et consultation préalable du service de contrôle budgétaire à la Préfecture, de transférer intégralement le résultat d'investissement constaté en résultat d'investissement reporté du nouveau budget annexe « Locations » (n°29700), budget ayant vocation à recueillir les budgets 29100 et 29400 dissous.

➤ **Budget annexe « Déchets ménagers » (n°29200)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 728 474,98 €
- un excédent d'investissement de 81 848,95 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 86 408,16 € en dépenses.

Il est proposé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement constaté en

- excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 559,21 €.
- résultat de fonctionnement reporté pour 723 915,77 €.

➤ **Budget annexe « Zone du Four à Chaux » (n°29300)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 26 982,09 €
- un excédent d'investissement de 28 068,04 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

Il est proposé au Conseil d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté.

➤ **Budget annexe « Ports » (n°29400)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 24 083,89 €
- un déficit d'investissement de 85 280,44 €

Et compte tenu de la dissolution de ce budget au 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil, sur recommandation du Comptable public de l'établissement et consultation préalable du service de contrôle budgétaire à la Préfecture, de transférer intégralement le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté du nouveau budget annexe « Locations » (n°29700), budget ayant vocation à recueillir les budgets 29100 et 29400 dissous.

Il est proposé au Conseil, sur recommandation du Comptable public de l'établissement et consultation préalable du service de contrôle budgétaire à la Préfecture, de transférer intégralement le résultat d'investissement constaté en résultat d'investissement reporté du nouveau budget annexe « Locations » (n°29700), budget ayant vocation à recueillir les budgets 29100 et 29400 dissous.

➤ **Budget annexe « Lotissement des Petits Champs » (n°29600)**

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 88 363,23 €
- un déficit d'investissement de 269 778,97 €

Et compte tenu de l'absence de restes à réaliser.

Il est proposé au Conseil d'affecter, compte tenu des règles spécifiques aux budgets de lotissement, le résultat de fonctionnement constaté en résultat de fonctionnement reporté pour 88 363,23 €.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Daniel Barbier

J'avais juste une remarque, je n'avais pas bien compris, d'ailleurs, j'avais voté contre à l'époque, mais je n'ai toujours pas compris quel était l'intérêt et la pertinence d'avoir supprimé les deux budgets annexes des bâtiments industriels et celui du Port.

Cela a été acté. Juste une question technique, je suis étonné qu'il n'y ait pas de restes à réaliser ni sur l'année, ni sur l'autre.

Madame Régine Roy.

Les restes à réaliser ne peuvent pas être repris sur le nouveau budget, ils ont été repris en crédits sur le primitif.

Monsieur Daniel Barbier

Quand même, je ne suis pas sûr, je vais ré-insister pour qu'on y gagne en lisibilité en faisant ça. On en prend acte.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé les propositions.

6. Budgets primitifs 2021

Madame la Présidente fait une intervention préalable.

Avant de vous soumettre les budgets, je souhaiterai m'exprimer sur le dossier de la maison de santé à Decize.

J'ai reçu, nous avons reçu, mardi dernier, un courrier cosigné par 16 conseillers communautaires et 6 élus locaux non communautaires demandant à la Communauté de Communes un concours de 355 000 € au « projet de maison de santé pluridisciplinaire du bassin Decizois que la Commune de Decize porte au nom d'un collectif de Maires ».

Alors oui Justine, oui Christophe, oui Daniel, oui Eric, oui Christian, oui François, oui Sandra, oui Guy et vous autres signataires, nous vous entendons et nous entendons les habitants que vous représentez.

Mais avant, je veux affirmer, au nom de la Communauté que je représente, deux vérités. Non par polémique mais pour que tous aient l'information la plus complète.

D'abord, la Maison de santé d'Imphy...

Effectivement, il y a un reste à charge non subventionné de 1 millions d'euros.

Mais le but ce n'est pas que la Communauté amortisse ce montant, mais bien les loyers des occupants.

Alors oui, c'est un pari sur l'avenir de l'équipement et sur le renouvellement de l'engagement des professionnels au cours des années.

Mais à compter du démarrage, en ce mois d'avril, ce sont les loyers qui payeront les annuités de l'emprunt.

Ensuite, ce que fait la Communauté pour Decize et les Decizois...

Elle en fait déjà et à la mesure du rang de Decize, tant au titre du passé que de l'avenir.

D'abord, ce sont les impôts perçus sur tous les habitants et sur toutes les entreprises du Sud Nivernais, y compris ceux des anciennes Loire et Forêt et Fil de Loire ainsi que des Communes de Toury-Lurcy et de La Fermeté (venus pratiquement sans dette) qui viennent concourir au paiement des emprunts restant à rembourser à ce jour pour des investissements sur Decize.

- *215 mille euros encore à rembourser pour les travaux effectués rue des 4 vents en 2010*
- *500 milles euros restant à rembourser des travaux de voirie 2013 dont 50% sur Decize*
- *2,8 millions encore à rembourser pour l'infrastructure du Port de la Jonction dont les Decizois, Monsieur Lassus l'a encore dit au préfet la semaine dernière, sont si fiers. Les loyers ne couvrant que partiellement les annuités.*

Dernièrement, ce sont aussi l'Aire des Gens du Voyage, l'Office du tourisme, la Maison de l'emploi qui, sur Decize, ont été l'objet d'investissements nets de subvention pour 500 000€.

Ensuite, ce sont les mêmes impôts qui viennent soutenir à hauteur de 1,2 millions d'euros, sans contrepartie, les 4 090 prises de fibre optique déployées sur Decize par Nièvre numérique (pour être tout à fait honnête, les mêmes impôts soutiennent aussi 2113 prises à Imphy et 1 169 prises à Saint Léger ainsi que quelques autres à Avril, Champvert, Fleury et Saint Germain).

Enfin, dans le budget proposé cette année, ce sont près de 650 milles euros qui sont fléchés pour des investissements sur Decize, dont un demi millions pour la Zone du Four à Chaux, pour contribuer, si les opportunités se concrétisent à la conservation et à développement du tissu industriel sur Decize.

Alors, aujourd'hui, il y a cette demande.

Alors, oui, il y a des charges de centralité.

Il y a aussi des impératifs d'équité et des enjeux de solidarité entre nos Communes.

Il y a surtout l'avenir que nous voulons construire pour nos populations, pour nos concitoyens, à la mesure de nos moyens.

L'allocation de nos moyens, au service du projet de la Communauté pour le Territoire, est le sens du débat démocratique qui doit se tenir, qui doit se tenir au sein de cette assemblée.

Je vous avais dit, lors du débat d'orientations budgétaires, que j'engageais une démarche de planification de l'action de la Communauté et de ses moyens pour les prochaines années. La première étape en est fixée au mois de Mai.

Je vous propose donc que nous examinions cette demande dans ce cadre et à la suite des arbitrages pluriannuels que prendra cette assemblée d'ici l'automne.

Madame Justine Guyot

Merci, je vous remercie, Madame La Présidente pour ces éclairages.

C'était là tout le sens de notre demande qui émanait d'un collectif de Maires et qui a fait l'objet d'un courrier dont nous avons pu discuter, je pense de façon constructive, lors du dernier bureau ; en se disant des vérités parfois difficiles à entendre.

Et, c'est peut-être une méthode qui n'a pas été comprise de tous, j'entends et je n'ai jamais remis en cause l'action de la Communauté de communes sur Decize.

On sait que la Communauté de communes est présente sur Decize, sur d'autres territoires et sur l'ensemble de son territoire.

Je pense qu'on est sur un juste équilibre des forces, entre des villes plutôt urbaines et des villes plutôt rurales.

Notre demande, elle me semble légitime et je trouve ça bien qu'on puisse en discuter ultérieurement. Pour ne rien vous cacher, nous sommes dans le lancement de l'étude, nous allons affiner au mieux le projet de cette maison médicale.

Nous avons acheté, pardon, nous avons acté l'achat du terrain lors du dernier Conseil municipal à l'unanimité. Ensuite, lorsque le dossier sera plus construit, nous reviendrons vers vous pour vous présenter ce que sera cette maison de santé, quels seront les professionnels qui y seront. Que l'on puisse aussi rediscuter de cette participation financière de la Communauté de Communes.

Et voir comment il est possible d'aboutir sur ce dossier, je dirais, d'intérêt général qui concerne le bassin de Decize.

Merci d'avoir entendu notre demande. On s'était concerté avec les Maires, on avait dit qu'on ne demanderait pas que ce budget soit acté, pardon, que cette demande de subventions soit actée dans le budget primitif 2021.

Puisqu'on a dit, lors du dernier Bureau communautaire, que l'on s'était précipité, on a entendu et on est capable d'entendre certaines choses.

Par contre, on espère que sur le budget 2022 on pourra au moins faire une proposition en ce sens. Peut-être que ce ne sera pas 300, 355, puisque que le projet est encore à affiner ; ça pourrait être un montant à la marge. Enfin on verra ce que l'avenir nous réserve, mais je pense qu'il faut repartir sur une base sereine et arrêter maintenant d'en faire des tas et des tas sur ce sujet.

La ville de Decize va reprendre cette compétence, on va travailler au mieux, on informera la Communauté de Communes au mieux et puis on avancera pour l'intérêt général.

Merci, d'avoir répondu à notre demande.

Monsieur Bernard Daguin

Aujourd'hui, malgré tout, on est amené à intervenir à partir, notamment, de ce courrier.

Moi, je pense fortement qu'il faut éviter la passe d'armes entre la Communauté de communes et la Ville de Decize.

Parce que ce n'est pas sain, notamment, dans la réflexion qu'on a aujourd'hui sur la question de l'offre de soins, de l'offre de santé sur le territoire.

Et il faut savoir que la Ville de Decize a quand même un atout intéressant, c'est l'hôpital public.

Je sais qu'on pourrait dans cette démarche s'appuyer notamment sur l'hôpital public pour avoir des projets.

C'est vrai que les projets sont ceux qui, à une période, étaient de la responsabilité de la Communauté de Communes, notamment avec les maisons de santé, mais il y a aussi des projets qui peuvent naître et j'invite à ce qu'on y réfléchisse.

Et notamment, les centres de santé ; de ce que l'on sait maintenant, c'est que depuis 5-6 ans, le projet de loi sur la sécurité sociale, qui est voté tous les ans à l'Assemblée nationale, fait la proposition de considérer que les centres de santé font partie du parcours de soins.

Donc on a là un gisement, je dirais même que Decize a un atout formidable.

Après, je le disais au départ, il faut qu'il y ait un consensus. Un consensus, c'est quoi ? C'est que tous ces maires qui sont en attente d'une offre de soins sur leur localité ou dans le territoire, ils ont raison, ils posent des questions de fond et politiques très importantes, il faut les entendre.

Mais en même temps, je pense, personnellement, que la Ville de Decize a des atouts avec l'hôpital public et qu'on pourrait notamment travailler à une sorte de consensus sur ces possibilités de structures nouvelles que sont les centres de santé.

La Présidente revient au projet soumis à délibération.

Ce sont cinq budgets qui sont soumis successivement à l'approbation du Conseil. Les projets intégraux ont été tenus à la disposition des conseillers et demeureront annexés à la présente délibération.

➤ **Budget Principal 2021 (n°29000).**

Le budget principal de la CCSN s'équilibre :

- à 9 175 344,36 € pour la section de fonctionnement,
- à 4 783 249,15 € pour la section d'investissement.

- **Recettes de fonctionnement**

Les impôts « ménages » et « entreprises », sont budgétés à taux inchangés pour 2 929 663 €. Le produit de la taxe GEMAPI est prévu à 20 000€. A compter de cette année une fraction de TVA vient compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, budgétée pour 3 237 338 €.

Les dotations de compensation fiscales sont budgétées à 1 038 485 € suivant la notification reçue. Les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements budgétées d'après notification à 288 038 € et 860 771 €.

Le FPIC est budgété à 163 977 € et le FCTVA en fonctionnement est prévu à 15 000€.

L'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées s'établissent globalement à 149 405,16 €.

Les autres produits sont budgétés globalement à 118 708 € et comprennent notamment les droits d'entrée et la vente de produits au Musée, la redevance pour le réseau de chaleur, les cartes de pêche, les droits de stationnement ainsi que la subvention de la CAF à l'aire des gens du voyage et les recettes de loyers imputés sur ce budget.

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses par chapitre s'observent de la manière suivante :

- ***le chapitre 014 – Atténuation de produits pour 5 599 924,71 €***

Les attributions de compensation aux Communes sont le plus grand poste de dépenses pour un montant de 5 209 693,71 €, s'y ajoutent la contribution au FNGIR et au FPIC.

- ***le chapitre 011 – Charges à caractère général pour 800 398,67 €.***

Pour ce chapitre les crédits sont budgétés sur la base des réalisations 2020 et en prenant en compte des opérations propres à l'exercice 2021 ou démarrant à compter de l'exercice 2021. Ils représentent la continuité de l'activités des Services généraux et du Pôle projet.

Les « achats de prestations de services » comprennent notamment une somme de 23 000 € affectée à la promotion du territoire. La ventilation de la somme sera proposée par la Commission en charge de la promotion du territoire et validée par le Bureau. Une somme de 80 000 € est prévue sur l'article « entretien et réparation de voirie » pour l'enrobé à froid et les opérations de point à temps au titre de la solidarité intercommunale.

Sont valorisés cette année au sein de ce chapitre l'organisation du Salon Sinuo pour 63100 €.

Les autres crédits ouverts n'appellent pas de remarques particulières et représentent pour l'essentiel la continuité des charges et contrats.

- ***le chapitre 012 – Charges de personnel pour 738 000 €.***

Les effectifs permanents présent au 1^{er} Avril « sur le budget principal » sont de 17,13 ETP. Deux apprentis sont venus également renforcer les équipes dans le cadre des dispositifs d'incitation récents. Le reste du personnel est valorisé comptablement sur le budget annexe Déchets ménagers.

Les charges de personnels saisonniers sur le Musée sont en hausse mesurée du fait de la situation sanitaire, pour permettre des visites du Puit avec des plus petits groupes.

- ***le chapitre 65 – Autres charges de gestion pour 479 662,06 €.***

Ce chapitre comprend des contributions aux organismes de regroupement pour 175 700 €, notamment le PETR, le syndicat mixte du Canal du Nivernais, Nièvre numérique, le Scot du Grand Nevers et le SIEEEN pour les compétences éclairage public et pack de services informatiques.

Dans les compétences de la CCSN est inclus l'enfouissement des réseaux dans les centres bourgs. Une somme de 126 362,06 € est réservée à l'enfouissement des réseaux réalisé par le SIEEEN, correspondant aux annuités 2021 des opérations de travaux déjà réalisées pour l'éclairage public et aux parts « télécom » des nouvelles opérations qui seront facturées intégralement en 2021, à savoir : Devay, La Fermeté, Toury-Lurcy.

Les indemnités et subventions sont reconduites sans variations significatives.

- ***le chapitre 66 – Charges financières représente les intérêts des emprunts et s'élève 50 981,76 €.***

- ***le chapitre 67 – Charges exceptionnelles représente les financements des budgets annexes ou des services délégués ainsi que des crédits propres à la crise sanitaire (coaching rebond/pacte des territoires) et à la démarche territoire d'industrie pour un montant total de 1 059 021,06 €***

La contribution au fonctionnement de l'Office du Tourisme délégué à la SPL est de 175 000 € Elle comprend tout ce qui a trait au fonctionnement de l'office, à l'impression des brochures, aux visites, au personnel permanent et saisonnier en lien avec la promotion et le développement touristique.

Il est versé une subvention d'équilibre de 291 567,06 € au budget annexe « Locations ».

Enfin, 500 000 € sont pré-positionnés sur le budget annexe « Four à Chaux » pour les perspectives d'aménagement rapides sur la zone.

- ***Amortissements, virement à la section d'investissement et dépenses imprévues***

Les amortissements s'élèvent à 282 059,47 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 155 296,63 €.

Les dépenses imprévues sont à 10 000 €.

- **Section d'investissement**

Sur le budget 2021, on constate 3 334 140,81 € de restes à réaliser en dépenses et 1 149 288,55 € en recettes, principalement liés aux opérations « participation au déploiement de la fibre » (1,5 M€) et « maison de santé d'Imphy » (1,2 M€ en dépenses - dont 0,9 M€ d'avances décaissées en 2020 à reprendre en 2021). Pour 2021 les opérations d'investissement suivantes sont prévues :

Compétence Tourisme

- Création d'une visite virtuelle du centre-ville de Decize : 60 000 €
- Réhabilitation du Camping de La Machine : 192 000 €
- 3^{ème} tranche du programme de création de Chemins de randonnée : 20 000 €
- Travaux à l'étang de Cossaye : 15 000 €
- Investissements à la Halte de Fleury : 5 360 €
- Bagagerie à l'Office du Tourisme : 42 784 €
- Divers investissements au Musée : 8 160 €
- Etudes Pôle Confluence : 50 000 €
- Provision pour travaux urgents éventuels suite à l'étude sur l'Eglise Verneuil: 10 000 €
- Hors programme
 - Renouvellement de la borne de camping-car à l'espace Amphélia à Imphy : 10 000 €
 - Reprise de la Cuve des jeux d'eau au stade nautique à Decize: 20 000 €

Compétence Economie

- Voirie: 170 000 €
 - dont 38 000 € pour la signalisation des zones économiques
 - 70 000 € pour la prolongation d'une route sur 100 mètre sur la zone de Tinte à Sougy
 - 40 000 € pour la reprise de la couche de roulement sur l'ancienne partie de la rue Jacques Adenot à la ZI des Petits Champs)
 - 17 000 € pour la piétonisation de la rue Paul et Auguste Couture à La Machine.
- Complément Etude Territoire d'industrie : 32 000 €
- Hors programme
 - Etude Pont Ixeure : 28 000 €
 - Aide à l'immobilier d'entreprise : 50 000 €

Autres domaines de compétence et services

- Divers travaux AGDV : 1 590 €
- Hors programme
 - Fonds de concours communautaire : 150 000 €
 - Fonds IFER : 50 000 €
 - Matériels de transport Service technique et mutualisation : 52 000 €
 - Divers outillages et matériel mutualisé : 10 000 €
- Aménagement de Bureaux au Télécentre : 50 000 €

Les subventions attendues correspondant à ces opérations sont valorisées de manière prudente en section d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement du capital de la dette pour 250 809,18 €, l'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour 149 405,16 €.

Les **recettes d'investissement**, outre l'affectation du résultat de fonctionnement et l'excédent reporté respectivement pour 894 618,10 € et 1 290 234,16 €, et comprennent un virement de la section de fonctionnement pour 155 296,63 €, les amortissements pour 282 059,47 €, les subventions d'investissement pour 603 959,15 € et le FCTVA pour 397 793,09 €.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Un débat s'ouvre.

Monsieur Bernard Daguin.

Je serais pour qu'on aille un peu plus dans les informations. Concernant notamment, les deux situations sur la compétence économique, notamment, la couche de roulement de l'ancienne partie de la rue Jacques Adenot.

C'est une réfection ou alors c'est quelque chose qui apparaît comme étant nécessaire par rapport à l'aménagement de cet endroit.

Madame Régine Roy

En fait, c'est une portion de la route dont la couche de roulement n'avait pas été faite.

Monsieur Bernard Daguin.

D'accord.

Madame Régine Roy

Voilà, ce n'est pas situé en haut, c'est plus, vers le bas du côté déchetterie.

Monsieur Bernard Daguin.

Ce n'est pas une reprise de quelque chose qui avait été mal fait ?

Madame Régine Roy

Non.

Monsieur Bernard Daguin.

Vous ne savez pas si ça été fait ?

Madame Régine Roy

Non, ça n'a pas été fait.

Monsieur Bernard Daguin.

C'est la première information.

La deuxième information sur la question sur l'étude du pont de l'Ixeure à Imphy. A savoir que la Cité métallo d'Imphy a une particularité, c'est qu'on peut contourner le centre-ville, d'une manière agréable d'ailleurs, pour toute une partie sud de la localité.

Et, c'est une voie de circulation qui est très empruntée, de tout temps. Il est vrai qu'il y a besoin de réfléchir à une étude pour la réfection de ce pont parce que, d'abord, il vient en fin de vie.

Je trouve qu'effectivement on a besoin de réfléchir à un nouvel ouvrage sur Imphy qui permettrait que les habitants puissent continuer à emprunter. Parce qu'il y a des gens qui vont à Nevers en passant par Chevenon et qui empruntent notamment cette voie.

Alors, j'ai vu avec intérêt, dans le journal d'hier ou d'aujourd'hui, des conventions qui ont été signées sur les Petites Villes de Demain. Cela m'intéresse ; quelle est la situation dans le département ?

Ces conventions qui ont été signées avec des villes ciblées comme de Decize, Imphy et La Machine... On est dans une situation très paradoxale, on perd des habitants tous les ans, malheureusement pour des raisons professionnelles ou autres ou même de décès. On a une forme d'habitation qui est vacante puisqu'il y a des gens qui quittent ces localités.

Je trouve que, effectivement, il faut réfléchir à ces Petites Villes de Demain et je fais le lien avec les projets ou les possibilités de projets.

Je reviens sur mon pont de l'Ixeure parce que ce sont des situations qui, effectivement, peuvent permettre à nos concitoyens, aux gens de ces localités et notamment Imphy, permettre de se retrouver dans des situations normales, d'être dans des localités qui offrent des possibilités de circulation.

Je trouve que ces conventions qui ont été signées pour les petites villes de demain appuient, notamment, sur la question de l'ingénierie. Si on fait une étude sur le pont d'Ixeure, je souhaiterais connaître le cahier des charges.

Parce que, aujourd'hui, on est en capacité, sur cette question-là, de faire une rénovation d'une voie de circulation importante, sans pour autant s'engager sur des années.

Cela fait quand même trois ans que la voie de circulation est fermée et ça pénalise les habitants d'Imphy.

Voilà donc cette étude, qu'est-ce qu'elle va concerner cette étude ?

Est-ce qu'elle va concerner une possibilité de projet ou l'on va continuer à être en attente de savoir si, réellement, on sera en capacité d'ouvrir cette voie.

Madame Régine Roy

Il est vrai que ce Pont, il est fermé depuis trois ans. C'est une décision qui avait été prise puisque que l'on avait fait faire une étude de l'état du pont. Et le conseil était de fermer le pont puisque ça devenait dangereux. Cela avait été vu par le Maire de l'époque qui avait pris ses responsabilités et fermé le pont à toute circulation hormis les piétons et vélos. C'est ce qu'il en était à l'époque.

Je rappelle quand même que cette rue-là, c'est un chemin de halage. Donc, normalement, qui dit chemin du halage, dit pas de circulation. Néanmoins, il y a une partie qui part du pont de Loire, pour ceux qui connaissent, qui passe derrière l'usine d'Imphy et il y a une dérogation qui avait été accordée pour que l'usine puisse faire un parking pour les poids-lourds et puisse être livrée de ce côté-là. C'est cette particularité-là.

Ensuite, la fermeture du pont n'empêche pas qu'effectivement on accède à l'usine. Parce que mon bureau à l'usine était juste à côté, je connais bien le chemin. De toute façon, la largeur du pont n'est pas faite pour le passage de poids-lourds. Le parking poids-lourds est situé avant, ce n'est pas une zone très fréquentée et c'est vrai pour l'avoir pratiqué professionnellement.

L'habitude est prise maintenant de passer par le centre-ville. Ce pont était quand même limité à 3,5 t et dans les faits il y avait des circulations bien supérieur qui passaient sur ce pont.

Néanmoins donc ça fait trois ans qu'il est fermé et c'est vrai qu'on n'a rien fait dessus. Pourquoi ? Parce qu'il y a la société R.T.E. qui travaillait sur l'enfouissement donc de la ligne à haute tension qui part de Saint-Eloi et va jusqu'à Champvert. Ils ne savaient pas exactement les moyens techniques qu'ils allaient employer pour le faire à cet endroit. Est-ce qu'ils allaient profiter du pont pour passer ou est ce qu'ils allaient faire une passerelle ?

Il y avait plusieurs possibilités, donc on a attendu avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Il s'avère que maintenant on est fixé puisque R.T.E. est en train de travailler dans toutes les villes pour enfouir ou éventuellement laisser en aérien.

Sur Imphy, on a une part qui va être enfouis, à partir du pont d'Ixeure et il ont choisi de passer sous le lit du pont Ixeure. Donc maintenant on est fixé. D'où, maintenant, l'étude pour voir comment on peut réparer le pont. Mais de toute façon, on n'est même pas sûr que l'on ouvre à la circulation à l'issue. Puisque, de toute manière, ce sera un pont qui est limité à 3,5 tonnes. On peut imaginer que

ça puisse être ouvert pour les secours ou pour des choses très particulières comme une déviation exceptionnelle.

Voilà donc, si on le rénove, ce n'est pas sûr du tout qu'on l'ouvre à la circulation.

Monsieur Bernard Daguin.

Je n'accepte pas cette démonstration. Non, je n'accepte pas. Vous ne vous mettez pas à la place des gens qui le fréquentent et qui le fréquentaient régulièrement pour aller à Nevers.

Ce chemin de halage, on a refait la route, on a refait la voie pour l'entreprise, pour que les camions puissent passer et rentrer dans l'entreprise. J'estime qu'il est tout à fait possible, vu de la configuration de la voie qu'on puisse avoir un ouvrage qui le permet. Alors, que, après, on interdise ce passage à des véhicules avec des tonnages importants, c'est tout à fait possible. Mais, en même temps, cette idée de chemin de halage, ça ne peut être une opposition à l'usage de cette voie qui permet à tous les habitants du sud d'Imphy de pouvoir l'emprunter lorsqu'ils vont à Nevers.

Madame Régine Roy

Une étude sera faite et puis on verra à ce moment-là, de toute façon. Je veux aussi dire que quand on dit aux gens que l'on peut interdire un tonnage, c'était le cas. Le tonnage est à 3,5t et pour autant ont vu passer des 26 tonnes.

On a tout essayé sur ce pont. On a essayé des portiques pour éviter les poids-lourds qui passent et les portiques ont duré deux jours. On les a remis et mis des coussins berlinois, en vain. On a vraiment tout essayé mais rien n'y a fait. A un moment donné, il a fallu le fermer. Moi, je dis que, cet endroit-là, ce n'est pas forcément une déviation d'Imphy et si l'on veut que notre centre-ville vive, c'est peut-être plutôt le moment de laisser passer les gens par le centre-ville pour qu'ils puissent revoir un peu nos commerces, plutôt que de refaire faire le tour de la ville par derrière et qu'ils se retrouvent à l'autre bout et qu'ils ne passent plus du tout par Imphy.

C'est mon avis, en tant que Maire d'Imphy.

Monsieur Eric Vénuat

Je vais profiter de la faille. Est-ce que c'est une compétence communautaire les ponts ?

Madame Régine Roy

Cette rue est communautaire ...

Monsieur Eric Vénuat

Je pense que vous voyez où je veux en venir ...

Madame Régine Roy

Comme c'est un chemin halage, c'est normalement l'Etat. On est dans une configuration où il y a superposition, comme on appelle ça, un transfert de pouvoir pour pouvoir gérer.

Monsieur Eric Vénuat

Maintenant, je vais profiter de la faille.

Moi, j'ai un pont qui a été fermé il y a une douzaine d'années qui correspond à voie entre Decize et Cossaye et je ne sais pas quoi en faire. Il est fermé et les pannes commencent à tomber dans le canal et je vous dis, je profite de cette faille-là, car j'écoute qu'il y a un pont où une étude a été demandée.

Madame Régine Roy

La rue est communautaire ?

Monsieur Eric Vénuat

La rue n'est pas spécialement communautaire. A Imphy, est-ce une compétence communautaire ?

Madame Régine Roy

La rue, enfin, la route, oui, on se doit de l'entretenir.

Ce que je n'ai pas dit non plus, c'est que dans le cadre des travaux de R.T.E., il y a un montant qui est attribué pour éventuellement rénover le pont.

On pourra voir, si, on peut essayer d'avoir des autres subventions, bien évidemment.

Monsieur Eric Vénuat

Après, le pont de Cossaye pourra peut-être être communautaire puisque qu'il traverse ce fameux chemin de halage qui arrive à Decize.

Madame Régine Roy

A Imphy, c'est à cause de l'usine que c'est classé en communautaire.

Monsieur Cédric Renard

Juste, parce que je ne connais pas spécialement très bien Imphy mais je vois où est le pont, je veux demander d'où est la compétence communautaire ?

Etant donné que pour moi, il n'y avait pas d'intérêt pour desservir des entreprises comme il est fermé à toute circulation. Mais, si c'est un chemin de halage, il rentre dans la compétence peut-être par les itinérances douces.

Madame Régine Roy

Il a été autorisé à la circulation, il y a une entrée effectivement de l'entreprise d'où le « communautaire » à partir du pont de Loire jusqu'au niveau du rond-point, l'endroit où la voie est appelée rue Camille Baynac.

Monsieur Cédric Renard

Mais, c'est juste pour savoir vraiment dans quel cadre il rentrait dans l'utilisation. Parce qu'au départ, je me suis dit peut-être qu'il dessert mais comme il est fermé...

Monsieur Daniel Barbier

Simplement, je voulais rappeler que dans le cadre du plan de relance, on a tous été sollicités au niveau de nos mairies sur les problématiques liées aux ponts.

Et que malheureusement, il y a eu très peu de réponses de rendues dans le département.

Madame Régine Roy

Et, malheureusement, le pont d'Imphy n'en fait pas partie parce qu'on a essayé de voir si on pouvait rentrer dans ce cadre-là et il n'était pas éligible.

Madame Mireille Gateau

Je voulais intervenir par rapport à Monsieur Daguin.

J'habite moi-même le Sud d'Imphy, au Grand-Vernay. Effectivement, je prenais assez régulièrement ce pont pour me diriger sur Nevers, parce que j'aime bien passer par Chevenon.

Cela dit, c'est un chemin où il y a beaucoup de gens qui se promènent et je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que c'est la majorité des gens qui veulent le prendre en voiture. Les gens préfèrent plutôt le prendre à pied ou à vélo et pour aller à la pêche.

Madame Régine Roy

C'est vrai, on pourra en faire un beau coin touristique, ouvert plutôt à l'itinérance douce, je pense que ce sera intéressant. Il y a l'usine sur une partie mais je pense, qu'après, on pourrait en faire un coin vraiment agréable qui se reliait à la véloroute qui passe à Chevenon.

On peut aussi venir de Nevers le long de la Loire, il y a cette intersection au niveau du pont et je pense que là on pourrait continuer de faire quelque chose. Au niveau des randonnées, ça peut être intéressant.

Madame Justine Guyot

Je ne connais pas la problématique du pont d'Ixeure et je ne rentrerai pas dans la polémique puisque je ne sais pas de quoi il en ressort. Toutefois, effectivement, comme le disait Monsieur Daguin, nos villes ont été lauréates du programme « Petites villes de demain ». Donc, nous avons signé les conventions d'adhésion avec les villes concernées. Il va y avoir un très gros volet qui a trait à la mobilité sur nos différentes communes et je pense aussi qu'effectivement on a tout intérêt à y réfléchir de façon collective. Je pense, notamment, aux mobilités douces à Decize qui sont un sujet qui accapare beaucoup mon second adjoint en charge des mobilités. Mais, il faut penser au développement durable et aussi limiter l'empreinte carbone. Donc je pense que si on peut limiter l'usage de la voiture en passant par le centre-ville d'Imphy, c'est tout aussi bien de développer l'itinérance douce. C'est mon côté écolo qui ressort.

Monsieur Bernard Daguin.

Bien, écoutez Madame la Présidente, vous avez vendu la mèche. En fait, on ne souhaite pas sur Imphy, faire en sorte qu'on rénove le pont parce que vous venez de dire qu'il faut passer par le centre-ville. C'est bien cela, la situation.

Quand à Madame Gateau, je l'invite à se positionner régulièrement vers le pont pour savoir s'il y a beaucoup de gens qui l'empruntent en marchant et à vélo.

Cette voie-là a toujours été une circulation pour permettre aux gens du sud de passer et d'aller à Nevers par Chevenon. C'est, d'ailleurs une demande de beaucoup de citoyens d'Imphy. Je crois qu'il y a une pétition pour demander effectivement que ce pont-là soit rouvert. J'invite les Conseillers communautaires à se rendre sur place pour voir effectivement l'efficacité qu'aurait cette voie de circulation pour les habitants d'Imphy.

Madame Régine Roy

La pétition dont vous parlez, il y avait 287 personnes signataires que j'avais compté à l'époque et je peux vous dire qu'il n'y en avait peut-être qu'une trentaine d'Imphy. Les autres se sont des personnes qui passaient par-là uniquement pour contourner la ville, ce n'est pas forcément les Imphycois qui demandent à passer par cet endroit-là.

Monsieur Fernand Lemoine

Je voudrais revenir au niveau de Cossaye, c'est ce que je connais bien. J'étais fervent défenseur, quand il a fermé ce fameux pont, ça fait comme 12 ans. On avait ce pont-là, les pompiers sont maintenant obligés de faire 12 km parce qu'il est fermé.

Et à l'époque, le Maire a touché des subventions. Bravo.

Madame Régine Roy

Alors, nous, nous n'avons rien touché pour l'instant mais nous faisons une étude.

Monsieur Eric Vénuat

Je ne suis pas sûr qu'il y a eu quelque chose de versé à l'époque, ça me dit rien.

Monsieur François Gautheron

Moi, je prends la parole pour comprendre. C'est un dossier pour lequel on va payer une étude pour nous aider à comprendre, et là, on est en train de gloser pour dépenser 20 mille euros. On se réunit et puis on parle d'Imphy pendant deux heures et demi. Il faut arrêter maintenant.

Monsieur Fernand Lemoine

Ce n'est pas l'heure de parler de ça, ce n'est pas l'heure de parler de Cossaye. Il faut quand même une Assemblée pour discuter, Monsieur Gautheron, ou alors on vient avec un bandeau sur les yeux et puis du scotch sur la bouche.

Monsieur François Gautheron

Je dis que dans toute réunion on respecte l'ordre du jour. C'est pour ça que je dirais qu'on doit respecter le sens de l'ordre du jour. Si, par contre, il y a vraiment un problème sur le pont de Cossaye posons-le et puis c'est tout. Cela doit faire l'objet d'une communication que le Maire de Cossaye va nous faire en disant « j'aimerais bien qu'on rouvre le dossier du pont qui est fermé », et puis voilà, point. On ne va pas régler le problème aujourd'hui. Sinon moi, je vais vous parler de celui de Basse-porte. C'est pourtant une route très importante, elle va de Saint-Léger à Sougy, la route des pierres, tout le monde connaît, alors, si vous voulez, on parle du pont de Basse-porte. Et là, on va rigoler deux minutes.

Monsieur Fernand Lemoine

Ne soyez pas méprisant quand on pose un problème, Monsieur.

Monsieur François Gautheron

Je ne suis pas méprisant mais j'essaye d'être efficace, c'est tout.

Madame Régine Roy

Donc, on aura l'occasion de revenir sur le pont d'Ixeure, certainement.

Monsieur Bernard Daguin.

J'ai une autre question, Madame La Présidente. Rien à voir avec les ponts. Je voudrais poser la question à Monsieur Gautheron de la prolongation de la route de cent mètres sur la zone de Tinte.

Monsieur François Gautheron

Mes chers amis, je ne suis pas au courant, j'ai découvert ça avec vous. Je crois comprendre qu'il s'agit d'un renforcement de la chaussée pour l'entreprise Omexon, chargée par R.T.E. de refaire tous les pylônes sur le tronçon Champvert-Saint-Eloi. Mais je n'en sais pas plus que vous, j'ai deviné, je ne sais pas comment cela est atterri là.

Madame Régine Roy

Ce n'est pas tout à fait ça. En fait, quand on a mis cette voie au budget c'est pour la déserte d'une entreprise. C'est une voie communautaire, la route est faite jusqu'à chez Monsieur Bonté et après jusqu'à hydro pro, c'est du chemin. Il est vrai qu'entre-temps, il y a Omexon qui travaille pour R.T.E. qui a des terrains à disposition pour du stockage en bout de zone. Néanmoins, on avait prévu cette ligne-là au budget. On verra si on le fait cette année puisque, évidemment, on ne va pas faire la route tout de suite tant qu'Omexon est là.

Madame Marie-Christine Vingdiolet

On avait discuté en réunion de bureau par rapport au fond IFER. On était tous d'accord, pour qu'il y ait un retour sur les communes d'assises, comme pour l'Eolien, autour de 20%.

Pour préciser peut-être pour certains, l'IFER c'est des impôts que l'on perçoit par rapport au parc photovoltaïque.

Moi, je proposerais bien que pour les 30%, dont on a dit que ce sera discuté en commission, ce soit fléché justement sur les actions PCAET.

Madame Régine Roy

Effectivement, ce fond IFER. En fait, on a des parcs photovoltaïques qui s'installent sur le Sud Nivernais. Contrairement à l'éolien où l'état prévoit une fiscalité pour les communes où se trouvent les éoliennes, le photovoltaïque n'a rien du tout de prévu.

On a donc proposé que sur la part IFER de la CCSN, sur le photovoltaïque, on pourrait donner 20% à la commune d'assises où il y a le parc, et de réfléchir pour 30%, comme vient de dire Madame Vingdiolet, peut-être permettre à toutes les Communes d'avoir des projets sur la transition énergétique et dans le cadre PCAET.

Madame Marie-Christine Vingdiolet

Les projets ont déjà été définis, on le sait bien, comment on doit travailler. Je pense que ça nous permettrait, si, on savait qu'il y avait des enveloppes, de mener les actions plus rapidement. On a chargé le groupe de Monsieur Hourcabie de travailler là-dessus.

Monsieur Guy Hourcabie

Je n'y vois que du bien, je pense qu'il faut aller là-dessus. Dans certains projets que SIEEEN avait monté, on avait réservé une partie de l'argent mis dans un fonds qui permettait d'engager des actions en direction de la maîtrise de la dépense d'énergie pour les particuliers. Non, seulement, dans les communes où il y avait l'installation mais aussi dans les communes avoisinantes. C'est la même réflexion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée le budget proposé.

➤ **Budget annexe « Déchets ménagers » 2021 (n°29200)**

Le budget primitif déchets ménagers agrège les territoires où la compétence OM est entièrement déléguée et ceux où la collecte est effectuée en régie.

✓ ***Dépenses de fonctionnement***

Les charges de fonctionnement estimées s'élèvent à 3 552 396,35 € dont 549 000 € pour les charges à caractère général, 1 100 000 € pour les charges de personnel, 140 087,12 € pour les amortissements et 10 000 € pour les dépenses imprévues.

Le compte « autres charges de gestion courante » agrège le versement estimé au SIEEEN pour la compétence traitement déléguée pour un montant de 1 037 944,76 € et le reversement de la TEOM pour un montant de 301 157 € aux trois syndicats assurant l'intégralité de la compétence OM. 1 000 € s'y ajoutent au titre d'admissions en non-valeur.

Les charges d'intérêt représentent 3 149,35 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 402 058,12 €.

✓ ***Recettes de fonctionnement***

Le résultat reporté est conséquent à 723 915,77 € en raison d'opérations d'investissement différées en 2020.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 552 396,35 € avec ce report dont 2 419 101,76 € au titre de la TEOM, 150 000 € au titre de la redevance spéciale ainsi que des prestations et ventes tarifées. 190 000 € sont estimés pour les soutiens au tri et les valorisations matières issues de la collecte sélective reversés par le SIEEEN.

S'ajoutent 69 368,82 € au titre de recettes diverses (opération d'ordres, assurance personnel absent).

✓ *Recettes d'investissement*

Le report du résultat d'investissement s'élève à 81 848,95 € et l'affectation à 4 559,21 €.

Les recettes d'investissement sont constituées d'amortissements à hauteur de 140 087,12 €.

Un virement de la section de fonctionnement de 402 058,12 € et un emprunt de 442 674 € viennent abonder cette section pour financer un programme d'investissement conséquent.

S'y ajoute le FCTVA correspondant.

✓ *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 261 077,24 € dont 86 408,16 € de restes à réaliser.

24 907,96 € sont affectés au remboursement en capital des emprunts.

Les 1 210 000 € d'investissement prévus en 2021 sont les suivants :

- 600 000 € € pour l'achat de contenants à déchets et notamment de bacs poubelles fournis aux usagers pour finir en 2021 la dotation des communes urbaines
- 300 000 € pour le réaménagement de la déchetterie d'Imphy
- 260 000 € pour l'achat d'une benne 26 Tonnes
- 50 000 € pour divers investissements courants

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Monsieur Bernard Daguin.

Sur le réaménagement de la déchetterie d'Imphy, vous le prévoyez à superficie constante ou au moyen d'un agrandissement.

Madame Régine Roy

On a un terrain attenant à la déchetterie qui se trouve en bas de la rue. On va exploiter ce terrain pour pouvoir aménager la déchetterie et, en plus de ça, sécuriser puisque, actuellement, on a des usagers qui se trouve en même temps les camions qui viennent récupérer les bennes.

C'est un petit peu dangereux, on va sécuriser, il y aura deux entrées.

Il y aura une entrée qui sera réservée pour les bennes, les transporteurs qui viendront les chercher ou les déposer. Et il y aura une autre entrée pour les usagers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé le budget proposé.

➤ **Budget annexe « Zone du Four à Chaux » 2021 (n°29300)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 515 227,50 € en fonctionnement et à 516 313,45 € en investissement.

- **En section de fonctionnement :**

Les recettes comprennent la subvention du budget principal pour 500 000 € et 15 227,50 € pour l'amortissement des subventions reçues. Les dépenses comprennent le report et la dotation aux amortissements pour 26 982,09 € et 37 897,52 € et le virement à la section d'investissement pour le solde.

- **En section d'investissement :**

Les recettes comprennent le report et la dotation aux amortissements pour 28 068,04 € et 37 897,52 € respectivement ainsi que le virement de la section de fonctionnement pour 450 347,89 €.

Les dépenses positionnent 15 227,50 € pour l'amortissement des subventions reçues et 501 085,95 € pour l'aménagement de la Zone du Four à Chaux.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé le budget proposé.

➤ **Budget annexe « Petits Champs » 2021 (n°29600)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 605 557,94 € en fonctionnement et à 605 557,94 € en investissement.

Ce budget retrace les opérations et variations de stocks liées aux opérations concernant la zone activité. Pour 2021 il n'est pas prévu, à priori, d'opération particulière hormis des ventes.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le budget primitif tel que présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé le budget proposé.

➤ **Budget annexe « Locations » 2021 (n°29700)**

Ce budget annexe s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 602 396,13 € en fonctionnement et à 558 207,39 € en investissement.

- **En section de fonctionnement**

Les recettes comprennent les résultats transférés des budgets annexes dissous (Ports et Bâtiments) pour 54 609,07€ agrégés, les loyers et redevances auparavant perçues sur les budgets annexes dissous pour 255 300 €, la reprise en section de fonctionnement de subventions d'investissement amortissables pour 920 € et une subvention d'équilibre du budget principal pour 291 567,06 €.

Les dépenses comprennent les charges à caractère général (entretien de bâtiments, contrats de prestations de services, impôts et redevance à VNF) pour 117 500 €, le remboursement des bâtiments occupés par le Boat à la Ville de Decize pour 50 000 € (dont l'échéance 2020), la participation à l'éclairage public au Port de la Copine pour 4 000 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 106 313,06 €, la dotation aux amortissements de 127 468,04 €, et le virement à la section d'investissement pour 197 115,03 €.

- **En section d'investissement :**

Les recettes correspondent aux résultats transférés des budgets annexes dissous (Ports et Bâtiments) pour 116 020,91 € agrégés, aux amortissements pour 127 468,04 €, aux subventions d'investissement pour 117 603,41 (Reste à percevoir sur les opérations « Guinguette » et « bâtiment formation ») et au virement de la section de fonctionnement pour 197 115,03€.

En dépenses, 207 129,37 € correspondent à la fin des opérations au Port de la Copine dont la couverture de la cale sèche (l'imputation en reste à réaliser étant impossible en raison du nouveau budget).

Pour l'Hôtel de l'agriculture, une ligne de 14 053,40 € est prévue pour des petits travaux urgents et pour une mission d'avant-projet sommaire afin de chiffrer le cout de travaux de réaménagement suite aux orientations arrêtées par le Bureau. Lesdits travaux ne figurent pas au primitif et feront l'objet, le cas échéant, d'une décision modificative après montage opérationnel et financier.

Les autres lignes correspondent à l'amortissement des subventions (920 €) et au remboursement du capital des emprunts pour 326 104,62 € (dont annuités pour l'ensemble du site de la Jonction).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé le budget proposé.

7. Vote des taux

Pour être en cohérence avec les budgets primitifs adoptés, il est proposé au Conseil de fixer les taux 2021, inchangés, comme suit :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Taxe foncière non bâti (TFNB)	Taxe foncière bâti (TFB)
25,94%	2,16%	0,069%

Il est proposé au Conseil de mettre en réserve la réserve de taux capitalisée au titre de la CFE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé les propositions.

8. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour les communes d'Avril et Fleury sur Loire

Zone 09 EXV200 AVRIL FLEURY

Le SICTOM d'Avril nous a communiqué un produit attendu de 35 108 €, aussi il est proposé au Conseil de fixer le taux pour cette zone à 11,46% pour atteindre ce produit.

Pour les communes de Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix et Toury-Lurcy

Le SICTOM du Nord Allier nous a communiqué un produit attendu de 236 010 €, aussi il est proposé au Conseil de fixer les taux pour les zones concernées comme suit pour atteindre ce produit :

Commune	Taux 2021
Lucenay les Aix 05 E EXV200 K087 (P)	16,40 %
Cossaye 06 F EXV200 K087 (P)	16,00 %
Lucenay les Aix 06 F EXV200 K087 (RA)	13,55 %
Toury-Lurcy 04 ZIP UNIQUE TOURY EXV104 (P)	14,60 %
Cossaye 08 H EXV200 K087 (RA)	13,80 %
Lamenay 08 H EXV200 K087 (P)	12,95 %
Lucenay les Aix 08 H EXV200 K087 (RB)	11,95 %
087 COSSAYE 01 BRAS LATERAL	13,80 %
137 LAMENAY SUR LOIRE 01 BRAS LATERAL	12,95 %
146 LUCENAY LES AIX 01 BRAS LATERAL	11,95 %

Pour la commune de Saint Germain Chassenay

Zone 10 EXV200 ST GERMAIN

Le SYCTOM de Saint Pierre le Moûtier nous a communiqué un produit attendu de 30 039 €, aussi il est proposé au Conseil de fixer le taux de cette zone à 12,84% pour atteindre ce produit.

Sur le secteur de collecte en régie

Pour atteindre le produit de 2 117 865,22 € nécessaire à équilibrer le budget, il est proposé au Conseil de fixer les taux pour les zones concernées comme suit :

	Taux 2021
C2	12,00%
C1	11,60%

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé les propositions.

9. Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

En Octobre dernier, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'instauration de la taxe GEMAPI pour permettre le financement de cette compétence nouvelle imposée par le législateur sans transfert de ressources autre que la taxe. La compétence s'exerce actuellement sur les actions suivantes : faucardage, participation aux actions de gestion quantitative et qualitative des cours d'eau, préparation du transfert de la gestion du système d'endiguement de Decize en 2024.

Il est précisé que conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, la Communauté doit délibérer sur un montant et non sur un taux. L'administration fiscale répartit ensuite le produit voté entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Les dépenses incompressibles dans les projections budgétaires 2021, comprennent un mi-temps d'agent projet dédié pour 17 587 € et l'amortissement du matériel de faucardage pour 16 867 €.

Il est proposé de fixer le produit attendu pour 2021 à 20 000 €.

Madame Régine Roy

Une petite précision, normalement, ça paraît sur la feuille d'impôts. Et, je crois que c'était à la fois sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation. Comme maintenant la taxe d'habitation est supprimée, la taxe va donc se répartir, se répercuter, uniquement, je sur la taxe foncière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

10. Compétence économique (insertion par l'économique) : Subventions

Il est proposé au Conseil de répartir 51 000 € des crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2021 sous l'intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations » comme suit :

- Mission Locale : 18 000 €

- Maison de l'Emploi : 33 000 €

Il est proposé au Conseil de donner pouvoir à la Présidente pour signer tous les documents se rapportant à ces subventions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé les propositions.

11. Affaires financières : Subventions et Contribution

Il est proposé au Conseil, au vu des crédits inscrits au compte 6748 du Budget Primitif 2020,

- d'attribuer les subventions suivantes aux budgets annexes de la Communauté :
 - Budget annexe « Four à Chaux » : 500 000 €
 - Budget annexe « Locations » : 291 567,06 €

- de contribuer aux obligations de service public délégué :
 - SPL Confluence : 175 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

12. Ressources humaines : mise à jour tableau des emplois

Après consultation du Comité finances du Bureau, il est proposé au Conseil d'ajuster le tableau des emplois aux besoins en retirant du tableau un emploi permanent d'« agent de déchèterie –éboueur » suite à un départ à la retraite.

Monsieur Gérard Daguin

Cela veut dire que l'emploi de la personne ne servait à rien. Je pose une question un peu brutale. Ainsi, si, on ne la remplace pas, ça veut dire qu'on avait un sureffectif ?

Madame Régine Roy

Oui, il y avait un sureffectif. Avec toutes les fusions qui avait eu lieu, on a récupéré, si je puis m'exprimer ainsi, le personnel à la fois du SIOM de La Machine et de Fil de Loire.

Il est vrai qu'il y avait un sureffectif et des personnes partant en retraite. Donc, il y a un poste qui n'est pas remplacé.

Actées trois abstentions, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

13. Conventions de prestations de service avec les Communes membres

Aux termes de l'article L5214-16-1 du CGCT, la Communauté peut confier, par convention, la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs Communes membres.

Considérant que ces conventions n'entraînent ni un transfert de compétence ni une délégation de compétence, il est proposé au Conseil de déléguer à la Présidente la charge de conclure pour l'année 2021 les conventions avec certaines des Communes membres pour les objets ci-après, dans le cadre des crédits inscrit au budget.

AVRIL-SUR-LOIRE	Entretien de la voirie communautaire et des chemins de randonnée
CHAMPVERT	Broyage du terrain du SDMA
COSSAYE	Gestion de l'Etang de Cossaye
DECIZE	Balayage voirie communautaire / Nettoyage des toilettes de l'Office du Tourisme
DEVAY	Entretien des chemins de randonnée
FLEURY	Entretien de la voirie communautaire et de la Halte nautique
IMPHY	Entretien espace Amphélia
LA FERMETE	Entretien des chemins de randonnée
LA MACHINE	Entretien des chemins de randonnée / Entretien à l'étang grenetier / Broyage véloroute / Interventions diverses sur sites communautaires
LAMENAY	Entretien de la voirie communautaire
ST-GERMAIN CHASSENAY	Entretien de la voirie communautaire
ST-LEGER-DES-VIGNES	Entretien des chemins de randonnée
ST-OUEN	Entretien des chemins de randonnée
SOUGY	Entretien de la voirie communautaire
TOURY-LURCY	Entretien des chemins de randonnée
VERNEUIL	Entretien des chemins de randonnée

Monsieur Gérard Daguin

Je regarde l'ensemble de ce qui va être demandé... J'ai peur que, dans certains endroits, on attende un petit peu le passage pour la voirie ou autre chose.

C'est-à-dire que l'on peut avoir une situation un peu burlesque d'avoir des gens qui vont passer une fois tous les six mois.

Madame Régine Roy

Ce n'est pas ça du tout. En fait, c'est la Commune qui fait un travail pour le compte de la CCSN.

Par ce biais-là, la Communauté de communes établit une convention avec la Commune en disant « vous Commune vous intervenez pour la CCSN ». Et la convention fait que c'est défini, et c'est la CCSN qui paye la commune qui est en charge de ce travail pour le montant qui est donné dans la convention.

Une prestation sur Convention sur devait ayant été ajoutée à la faveur de l'intervention de Monsieur Cédric Renard, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

14. Compétence Tourisme : Modification du plan de financement de l'opération de réhabilitation du Camping du site touristique de l'Etang Grenetier à La Machine

En date du 23 février 2021, le Conseil communautaire a validé le projet de réhabilitation du camping situé sur le site de l'Etang Grenetier de La Machine. La délibération initiale prévoyait un budget prévisionnel de 143 170,48 €.

Depuis la CCSN s'est orientée vers un système d'assainissement sans électricité. Celui-ci bien qu'un peu plus cher à l'achat permettra sur le long terme de faire des économies de fonctionnement puisque ce système connaît moins de pannes (pompes, bulleur...), nécessite moins de vidanges et ne

consomme pas d'énergie. Ce choix d'assainissement, combiné à l'ouverture des plis du marché de consultation, permet de connaître plus précisément le poste des dépenses et d'ajuster les demandes de financement.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette réhabilitation est le suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant
Fourniture d'un module sanitaire	34 950€	DETR (40%)	61 433.60€
Fourniture de deux cabanes bois	9 360€		
Installation micro station	37 345€	Autofinancement (60%)	92 150.40€
Démolition sanitaires, terrassement, réseaux	71 929€		
TOTAL	153 584€	TOTAL	153 584€

Il est proposé au Conseil de l'approuver et d'autoriser la Présidente à présenter la demande de subvention correspondante ainsi que d'effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Madame Marie-Christine Vingdiolet

Juste sur le plan prévisionnel, il y a une modification entre les estimations qui avaient été faites et puis les entreprises choisies et notamment par rapport à la micro-station d'épuration. On était parti au départ sur une micro-station d'épuration électrique. Tout compte fait, on s'est aperçu que les frais de fonctionnement allaient être importants. On a donc convenu d'une micro-station qui est effectivement plus chère à l'achat mais qui ne demandera moins de frais d'entretien par la suite. C'est pour ça qu'il y a une modification du plan de financement qu'on est obligé de réactualiser pour les financements.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

15. Affaires patrimoniales : Avenant n°2 à la « convention portant cahier des charges de concession d'établissement et d'exploitation d'équipements légers de plaisance au Port de la Jonction à Decize »
--

Par convention portant cahier des charges de concession de port de plaisance en date du 31 décembre 2008, Voies Navigables de France (VNF) a délégué à la communauté de communes du Sud Nivernais (CCSN) la gestion du port de plaisance de la Jonction à Decize. La halte nautique de Fleury-sur-Loire a été intégrée par avenant à cette délégation en 2011.

En vue de diversifier son offre de services touristiques liés à la voie d'eau, la CCSN réalise une aire de camping-car aux abords de la halte de Fleury-sur-Loire. Ce projet, s'il s'intègre dans une logique d'amélioration de l'attractivité touristique, se situe cependant sur le domaine public fluvial géré par VNF, en dehors du périmètre de la délégation de service publique concédée par VNF.

En conséquence, il est proposé au Conseil, après négociation avec VNF :

- d'ajouter l'emprise concernée, pour une surface de 900 m², au périmètre de la délégation de service public
- de prolonger cette délégation de 3 ans afin d'assurer une durée d'amortissement raisonnable des investissements supplémentaires portés dans le cadre du projet
- de consentir en contrepartie à une augmentation de la redevance pour un montant annuel supplémentaire de 180 €.
- d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant

Monsieur Cédric Renard

Ça comprend le Toueur ? On a eu la discussion, la semaine dernière, de remettre tout sur les mêmes échéances.

Madame Régine Roy

Non, il n'y a pas le Toueur mais effectivement on a une réflexion avec VNF. Ce ne sont pas les mêmes services qui s'occupent du Port et du Toueur, mais, on va avoir la même réflexion pour le Toueur dont la concession arrive à échéance en novembre 2021 et que l'on souhaite prolongé sur la même date de 2027.

Monsieur Cédric Renard

C'était bien de préciser pour les gens qui ne sont pas au Bureau.

Madame Régine Roy

Je le soumetts au vote s'il n'y a pas de question ?

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

En l'absence de questions orales ou écrites, la séance est levée à 20h15.